

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11/12/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-KKP-1671

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une rivière de contournement au niveau du seuil de Morancé dans le cadre de l'étude pour la restauration de la continuité écologique de la rivière Azergues dans sa portion aval

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SMRCPA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Alain PERSIN, président

RCS / SIRET 2569008610012

Forme juridique Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Milieux aquatiques, littoraux ou maritimes 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Installations, ouvrages, travaux ou activité conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le seuil de Morancé se situe sur la rivière Azergues, cours d'eau classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Ce classement impose aux propriétaires d'ouvrages d'assurer la continuité écologique au droit des ouvrages. Le barrage de Morancé est associé à une prise d'eau située en rive droite. Le SMRCPA est propriétaire et gestionnaire du seuil. Il permet la dérivation d'un débit alimentant un canal d'irrigation et une succession d'étangs d'agrément. Le barrage n'est pas équipé d'une passe à poissons. Or, ses caractéristiques en font un obstacle infranchissable pour les espèces piscicoles présentes sur le cours d'eau. Le projet consiste ainsi à implanter une rivière de contournement en rive gauche, dans le chenal actuel de crue, sans aménagement particulier.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement d'une telle rivière de contournement contribuera à la restauration de la continuité écologique de l'Azergues, conformément à la législation environnementale telle que consacrée par l'article L. 214-17 du code de l'environnement, en permettant la libre circulation des sédiments et espèces piscicoles (classement en liste 2).

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de restauration et d'aménagement global de l'Azergues (5 seuils aménagés), avec à terme un impact très largement positif sur le milieu aquatique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de la rivière de contournement suivra le déroulement suivant :

- aménagement d'une courte piste d'accès depuis la rive gauche,
- nettoyage du site (arbres couchés et broussailles),
- terrassement et mise au gabarit de la rivière de contournement. Celle-ci empruntera, au moins en partie, le chenal naturel de crue actuellement visible en rive gauche.
- construction des deux seuils de contrôle hydraulique
- mise en eaux
- dans la partie aval de la rivière de contournement, une protection en enrochements libres de la berge rive gauche est nécessaire, sur un linéaire de 30-40 m (cf. annexe complémentaire)
- au niveau de l'entrée hydraulique de la rivière, protection en enrochements libres sur environ 15 m de part et d'autre de l'ouvrage de contrôle (cf. annexe complémentaire).

Il sera possible de travailler en quasi-totalité à sec, isolé du cours d'eau. Seule la connexion du seuil de contrôle amont avec l'Azergues pourra nécessiter la mise en place d'un batardeau temporaire (besoin à définir avec l'entreprise retenue pour les travaux). Cet impact sur le cours d'eau (augmentation de la concentration en MES essentiellement) sera faible et limité dans le temps.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La rivière de contournement fonctionnera en permanence. Une faible partie du débit (environ 5% du module en condition d'étiage) sera dérivée et restituée à l'aval immédiat du barrage.

L'aménagement ne nécessitera pas d'exploitation particulière. L'ouvrage réalisé fera l'objet de vérifications et d'un entretien régulier (nettoyage, contrôle du débit) afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit d'alimentation à la cote normale :	environ 280 l/s selon le débit de la prise d'eau du canal
Largeur moyenne :	5 m
Longueur :	356 m
Surface d'emprise générale :	1780 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

69380, Chazay d'Azergues

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 ° 43 ' 48 " E Lat. 45 ° 52 ' 59 " N

Point d'arrivée :

Long. 4 ° 43 ' 46 " E Lat. 45 ° 52 ' 49 " N

Communes traversées :

Chazay d'Azergues

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI "Vallée de l'Azergues" approuvé le 31 décembre 2008 et actuellement en cours de révision.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La rivière de contournement ne prélève pas d'eau. Une partie du débit est simplement dérivée pour être restituée au pied du barrage de Morancé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chenal de crue sera mis au gabarit de la rivière de contournement ce qui nécessitera des déblais. Ces déblais pourront soit être laissés sur place soit déplacé et remis plus en aval du barrage (pas d'export de sédiment).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va permettre de rétablir la continuité écologique au barrage de Morancé et aura donc un impact positif fort sur le milieu piscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone inondable (cf PPRI). Le projet ne constituera pas un obstacle aux crues et ne nécessitera pas d'apport de matériaux dans le lit du cours d'eau
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Quelques nuisances sonores pourront être engendrées durant la phase de travaux, uniquement aux heures ouvrables.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet particulier hors émissions de poussières et de gaz d'échappement liés au fonctionnement des engins de terrassement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux seuils de petite taille en béton seront construits. Les dispositions seront prises pour supprimer tout risque d'écoulement de laitance de béton dans le milieu (travaux en assec)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ouvrage en milieu forestier, non visible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de restauration de la continuité piscicole au barrage de Morancé s'inscrit dans un projet de rétablissement de la continuité sur 5 ouvrages de l'Azergues (dont l'arasement du barrage du SIEVA situé juste en amont, arasement finalisé en 2018). Ce projet s'inscrit dans une démarche positive globale. L'impact positif du projet se cumule avec l'impact positif des 4 autres projets finis ou à venir.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs concernent uniquement la phase travaux :
 - terrassement et fonctionnement d'engin de type pelle mécanique,
 - construction de deux petits seuils en béton
 - le cas échéant, utilisation d'un batardeau temporaire en amont

Les mesures "classiques" de prévention seront mises en place :
 - respects des consignes de sécurité et environnementales,
 - engins en parfait état de marche,
 - précaution et utilisation de coffrages étanches lors des phases de coulage de béton

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la faible envergure des travaux (zone de travaux réduite, faibles enjeux environnementaux, absence d'aménagements particuliers) et de l'objectif de restauration de la continuité écologique, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A : Note de calcul des aménagements projetés Annexe B : Présentation des zones d'enrochements (amont et aval)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Toulouse**

le, **7 décembre 2018**

Signature



**Le Président,
Alain PERSIN**



Continuité écologique au seuil de Morancé

Dossier «cas par cas» pour l'aménagement d'une
passe à poissons

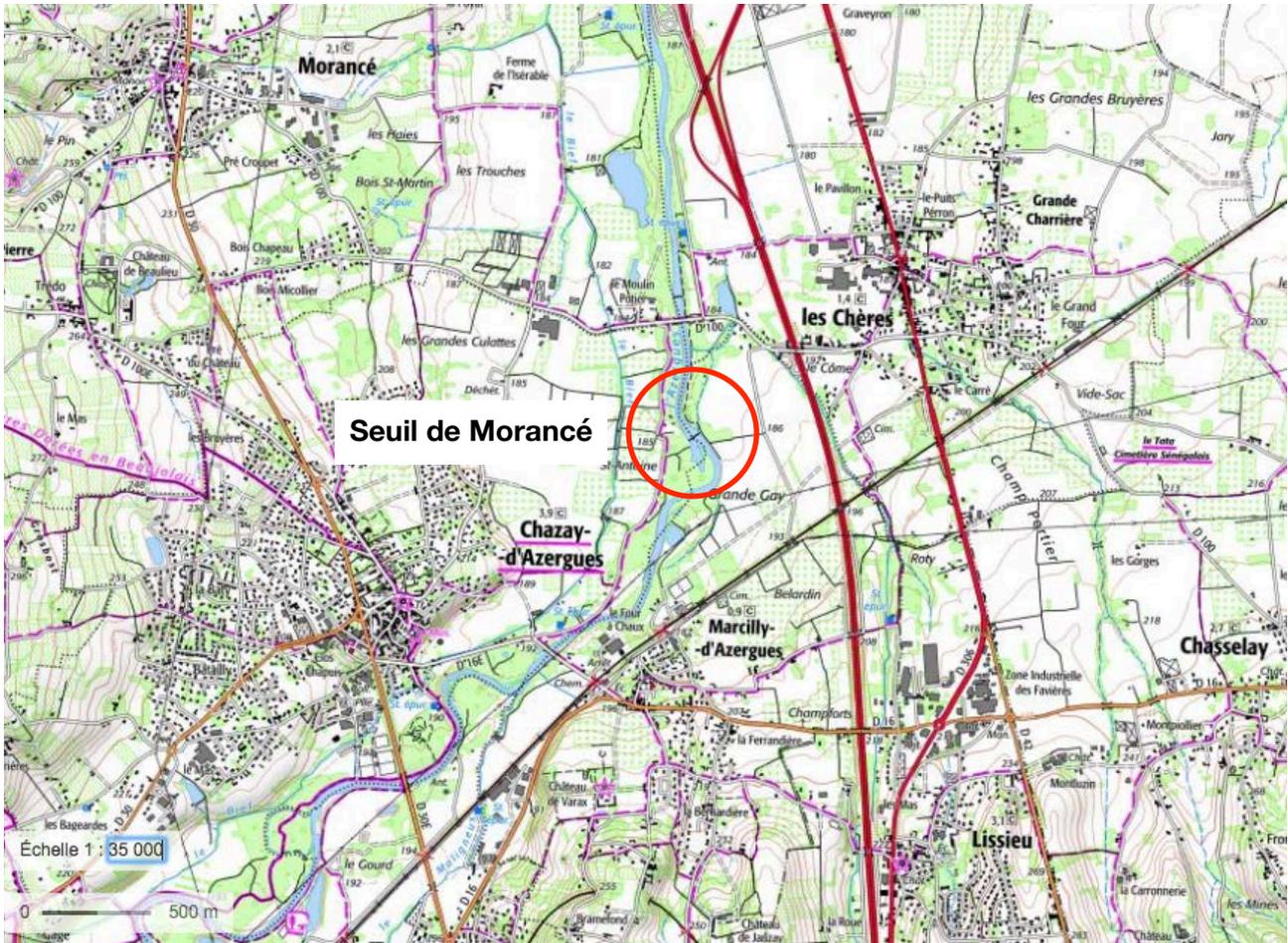
Annexes



Sommaire

1.	Annexe n°1: informations relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	4
2.	Annexe n°2 : plan de situation	5
3.	Annexe n°3 : photographies de la zone d'implantation	7
4.	Annexe n°4 : projet de tracé	9
5.	Annexe A : principale note de calcul du dimensionnement de la rivière	10
6.	Annexe B : présentation de la berge à protéger	13

1.2. ANNEXE N°2 : PLAN DE SITUATION





Localisation du seuil de Morancé et photo aérienne

1.3. ANNEXE N°3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



Barrage de Morancé



Prise d'eau en rive droite

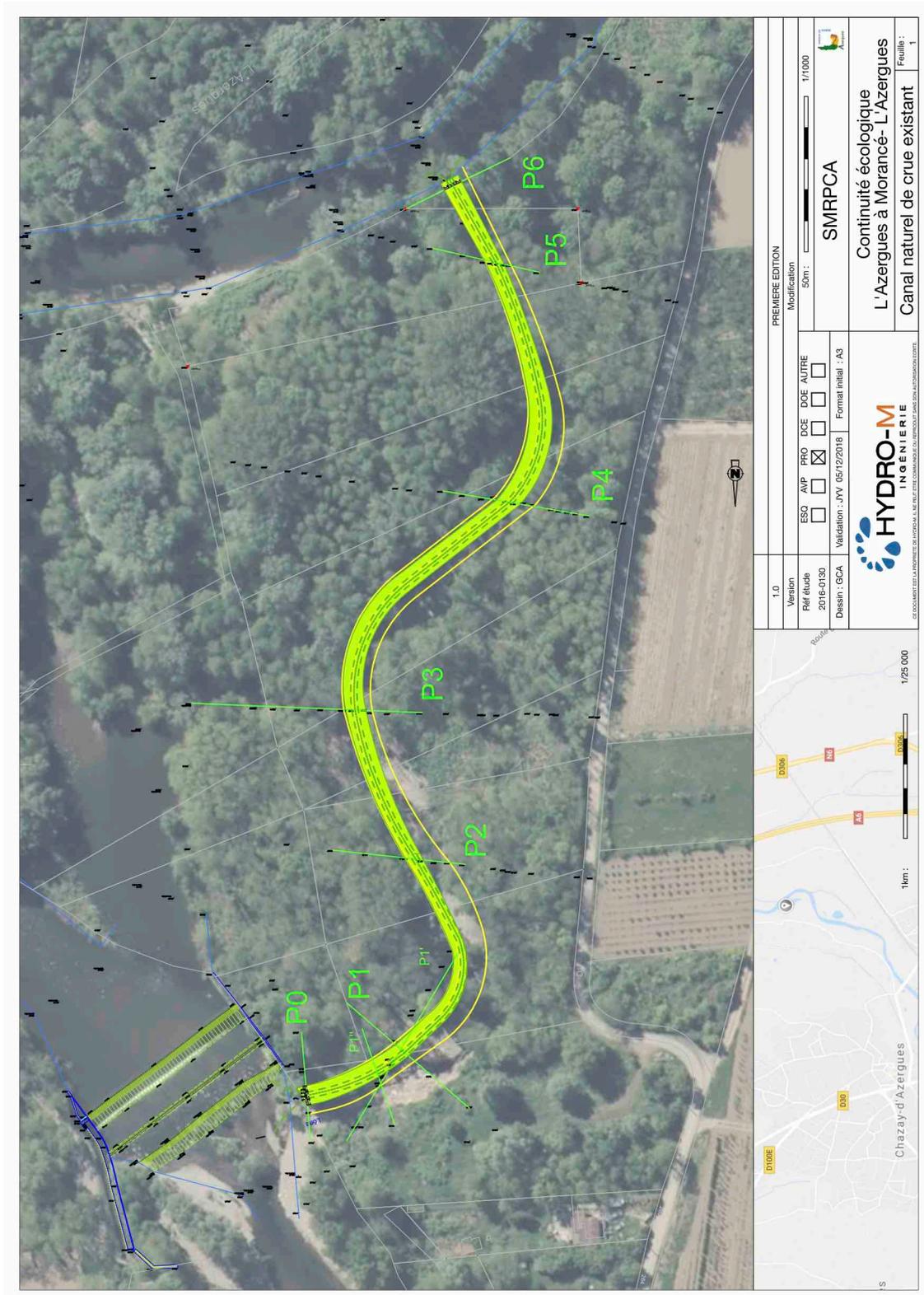


Zone de terrassement de la rivière



Zone de terrassement de la rivière

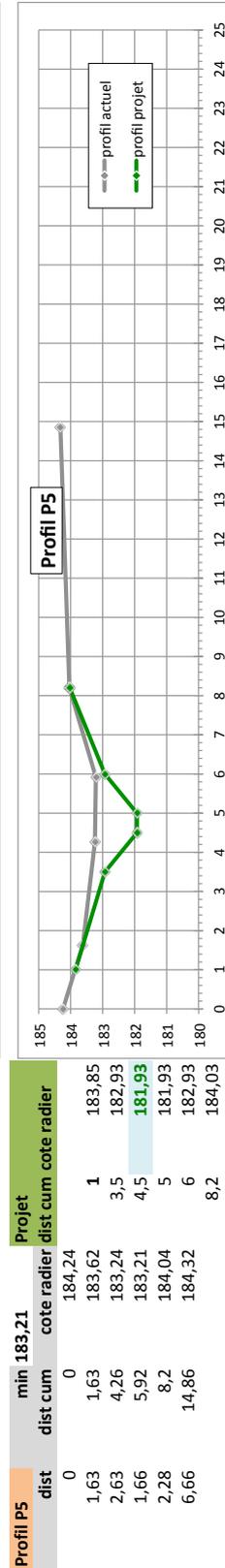
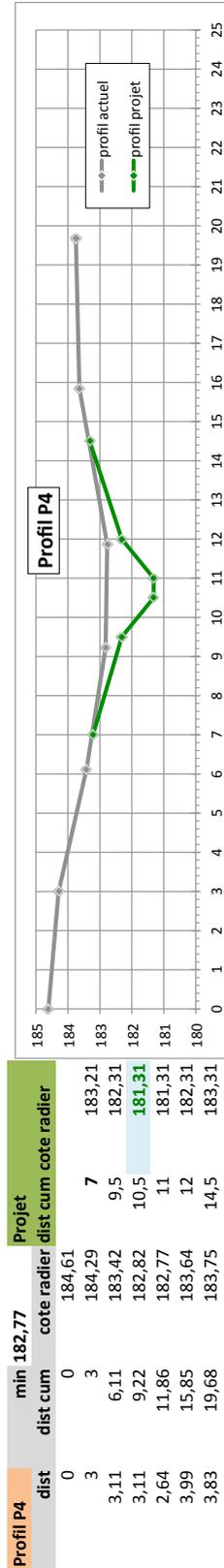
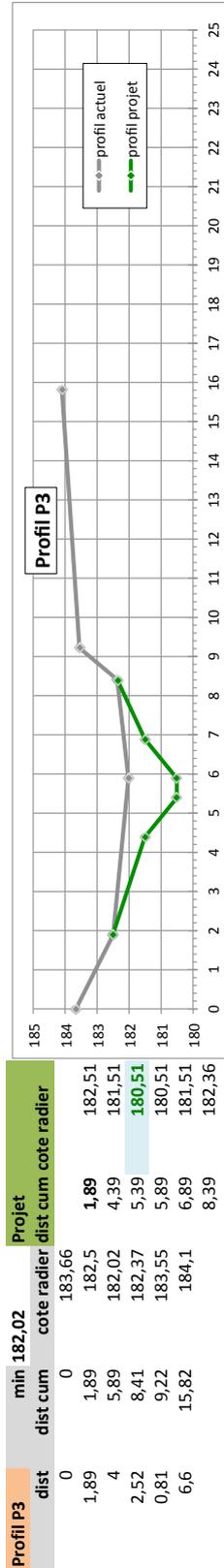
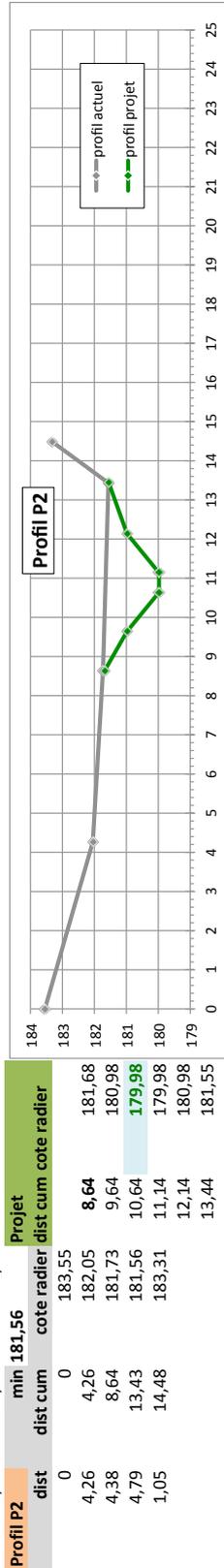
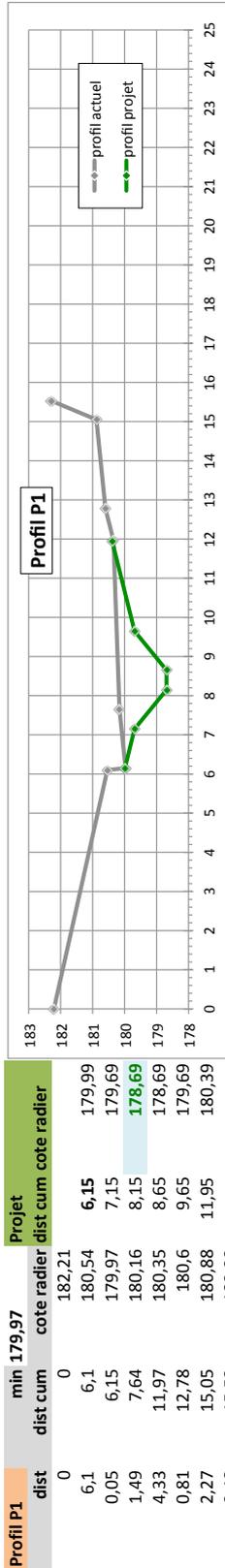
1.4. ANNEXE N°4 : PROJET DE TRACÉ

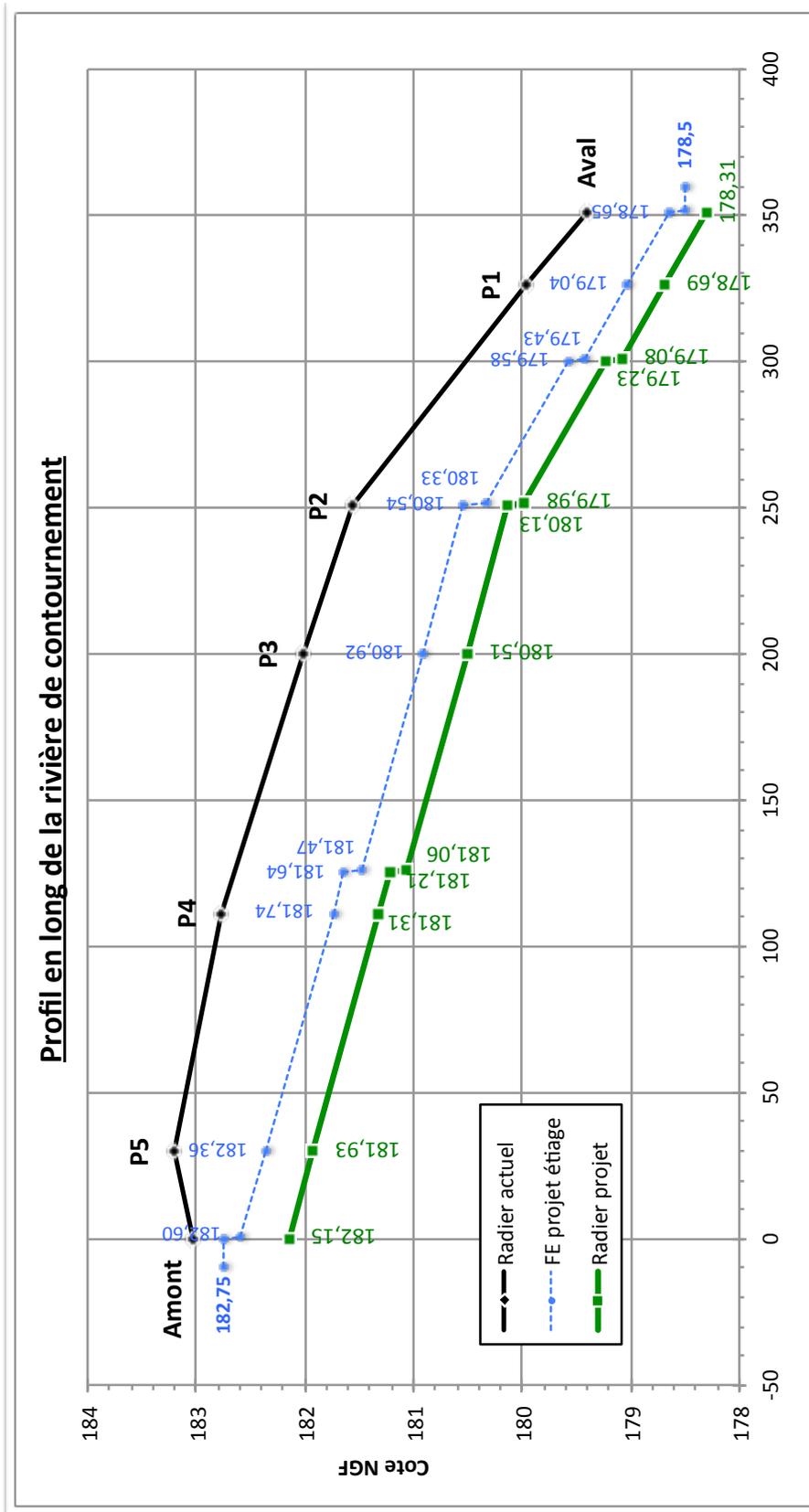


2. ANNEXES FACULTATIVES

2.1. ANNEXE A : PRINCIPALE NOTE DE CALCUL DU DIMENSIONNEMENT DE LA RIVIÈRE

Profils en travers du chenal de crue actuel, implantation du projet de rivière de contournement





2.2. ANNEXE B : PRÉSENTATION DES SECTEURS DE BERGE À PROTÉGER

En aval

Dans le secteur aval de la rivière de contournement, la berge est abrupte et a été retravaillée.



Localisation de la zone à enrocher



Cette berge est aujourd'hui fragilisée et davantage exposée au risque de ravinement.

Il est donc nécessaire de protéger le talus par la pose d'engrèvements libres :

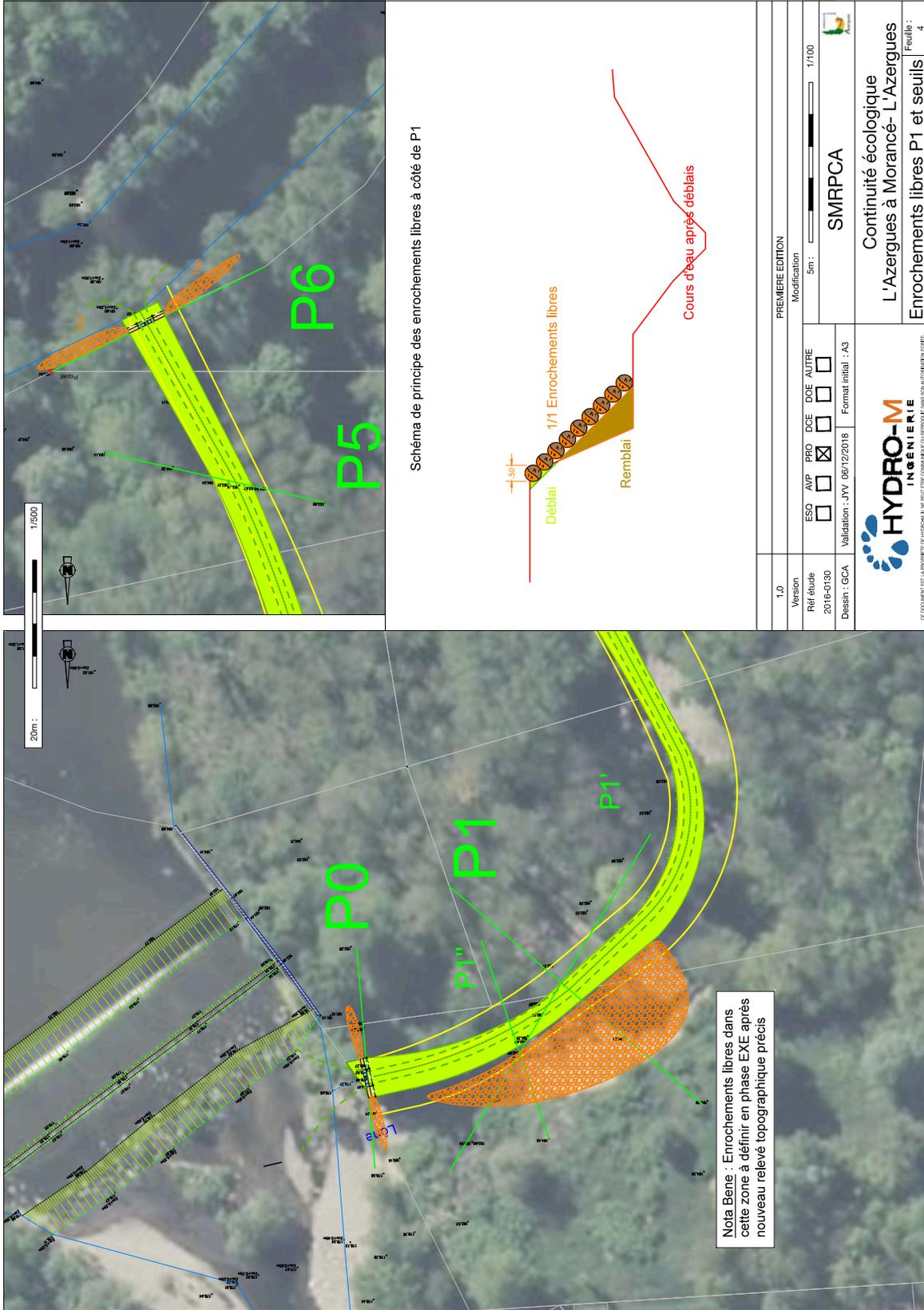
- retalutage de la berge avec une pente de 1/1
- pose des engrèvements (400 - 800 kg) également à 1/1

En amont

Le seuil hydraulique amont sera protégé par des engrèvements positionnés sur environ 15 m de part et d'autre du seuil.

Le schéma en page suivante présente le principe de pose des engrèvements amont et aval.

Le positionnement et la quantité exacte d'engrèvements seront définis en phase EXE après levé topographique complémentaire.





HYDRO-M
63 Bd Silvio Trentin 31200 Toulouse
+33 5 34 45 28 10
www.hydro-m.fr